

1- La note du dossier de Semofi Environnement est une note provisoire. L'entreprise annonce un rapport complet définitif qui sera publié ultérieurement.

2- La note mentionne des concentrations élevées dans les sols pour le mercure (Hg), le Plomb (Pb), le cuivre (Cu) et le zinc (Zn) par rapport au référentiel de la CIRE (Institut de Veille sanitaire en Région). Mais les valeurs pour l'arsenic (As, 13mg/kg mesuré pour un seuil de toxicité allant de 1 à 25mg/kg), le Nickel (Ni, 20mg/kg mesuré pour un seuil à 31.2) et le Chrome (Cr, 60mg/kg mesuré pour un seuil à 65.2) sortent du bruit de fond de la mesure et sont significatives. Or l'arsenic et ses composés, le chrome et ses composés et le nickel sont des substances classées CMR (Cancérogène, Reprotoxique et Mutagène) qui sont susceptibles de provoquer à long terme des toxicités chroniques, à des doses très inférieures au seuil de toxicité aigüe pris en référentiel par le CIRE.

3- La note se focalise sur le seul mercure au prétexte que c'est le seul élément métallique volatil. Or l'exposition par les voies aériennes supérieures n'est pas la seule source d'exposition en particulier dans une école : les voies cutanées et digestives doivent aussi être prises en compte. Il n'y a donc pas de raison de négliger Pb, Cu, Zn, Ni, As et Cr.

4- La toxicité de l'Arsenic dépend de sa valence dans le composé. Ainsi une valeur mesuré de 13mg/kg peut être plus critique s'il s'agit du composé le plus toxique.

5- Le référentiel de la CIRE semble être construit sur la toxicité aigüe et non sur la toxicité chronique (niveaux d'exposition très inférieurs dans ce cas). Pour une école avec de jeunes enfants et les salariés présents sur le site, le seuil de toxicité chronique doit être pris en compte.

6- L'Ecole de Vincennes sur l'ancien site de Kodak a provoqué une prise de conscience. Le Grenelle de l'Environnement prend en compte cette évolution : <http://collectifvigilancefranklin.b...>

En conclusion, il manque des éléments importants pour évaluer le coût réel de la dépollution du site.